

POLITIQUE D'INSCRIPTION, PAIEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT



Inscriptions

- Les inscriptions au camp de jour se font en ligne sur le portail Voilà! : <https://mon.accesscite.net/57050/fr-ca/Home/Index>
- Le camp de jour est offert au Saint-Marcois dont l'âge minimum est de 5 ans (avant le 30 septembre de l'année précédente) et l'âge maximum est de 12 ans (au 30 septembre de l'année en cours).
- Un jeune ayant des besoins particuliers doit obligatoirement avoir complété une demande d'évaluation au programme d'accompagnement.
- La fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est obligatoire pour finaliser l'inscription et doit être reçue avant le début du camp;
- Les inscriptions sont illimitées du 1er avril au 1er juin de l'année en cours.
- Si un groupe est complet après le 1er juin, des listes d'attente sont disponibles.
- Durant l'été, si des ajouts doivent être effectués, ceux-ci doivent être fait au moins une semaine (7 jours) à l'avance.

Paiement

- Le paiement devra être effectué au moment de l'inscription.
- Dans le cas où la facture initiale s'élève à plus de 200\$, il sera possible de faire un premier paiement de 200\$. Le paiement complet de la facture devra être réglé avant le 19 juin 2020.
- Si un enfant est inscrit à une semaine, et que celle-ci n'est pas payée, l'enfant se verra refuser l'accès au camp.

Annulation

- Afin de faciliter la gestion du camp et d'assurer un encadrement adéquat pour le nombre d'enfants inscrits, les annulations doivent être faites 15 jours avant la journée à annuler.
- Si le parent désire changer un forfait, en respectant le délai, il doit le faire auprès de la direction des loisirs.
- Dans le cas où l'enfant ne peut se présenter, et que le délai est plus court que 15 jours, vous devez tout de même le mentionner à la coordination du camp, mais vous ne pourrez être remboursé.

Remboursement

- Si un remboursement est autorisé par la direction des loisirs, le client sera remboursé sous forme de crédit sur le dossier familial d'inscription en ligne.
- Aucun remboursement ne sera effectué à l'annulation qui ne respecte pas le délai de 15 jours.
- Aucun remboursement au prorata du temps consommé versus le temps inscrit.
- Il pourrait y avoir exception dans les règles de remboursement lorsque :
 - Un événement familial tragique survient ;
 - Sur présentation du billet de médecin ;
 - Un déménagement ;
 - Toutes autres situations justifiables et approuvées par la direction des loisirs.

Reçu fiscal pour frais de garde

Un reçu fiscal provincial concernant les frais de garde en camp de jour sera remis en février suivant l'été où votre enfant a fréquenté le camp de jour.

Afin d'obtenir votre relevé 24 pour les frais de garde, vous devez inscrire votre numéro d'assurance sociale (NAS) dans votre dossier client. Sans NAS, aucun relevé ne sera émis.

Les relevés 24 (RL-24) pour vos impôts seront envoyés par courrier au mois de février de l'année suivante. Il sera également disponible en tout temps sur votre compte client du portail Voilà.